

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 13/12/2021

Période hivernale 2022-2023 : 156 places mises à disposition, des maraudes, des accueils de jour renforcés et des amplitudes horaires d'écoute du 115 étendues

L'hébergement des plus démunis répond à un enjeu majeur de solidarité. L'Etat, en Vendée, active le plan hivernal afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations sans abri avec une attention particulière à l'endroit des familles avec enfants.

Outre le dispositif de veille saisonnière, deux niveaux de mobilisation supplémentaire peuvent être activés selon la température ressentie (intégrant la température réelle et la force du vent) :

- un niveau «vigilance verte», en cas de température négative comprise entre -5° et -10°;
- un niveau «vigilance jaune», à partir de -10°.

Au total, le département dispose de **156 places d'urgence mobilisables**, soit 130 places dès l'activation de la période de veille saisonnière, 19 places complémentaires en niveau de vigilance verte et 7 places supplémentaires à partir du niveau de vigilance jaune.

L'organisation du dispositif d'accueil et de veille pour l'hiver 2022/2023 associe des structures professionnelles et bénévoles. Le dispositif de veille sociale est renforcé comme suit :

- **un fonctionnement 7jrs/7 du 115 avec des horaires élargis** (8h30-21h du lundi au vendredi et 8h30-13h00/14h-18h00 les samedi, dimanche et jours fériés) et un renforcement d'équipe ;
- **des dispositifs d'aller-vers sont déployés par la mise en place d'équipes mobiles à La Roche-sur-Yon et à Challans** grâce au Samu social porté par l'association VISTA et à l'équipe de la Croix Rouge aux Sables d'Olonne (maraudes) ;
- **l'ouverture avec des horaires élargis des maisons d'accueil de jour portées par l'association VISTA**, avec un renforcement d'équipe.

**Service départemental
de la communication interministérielle**



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le dispositif d'hébergement s'articule autour de 4 secteurs géographiques :

Secteurs géographiques	Pilotage	Capacités supplémentaires mobilisables pour l'hiver 2020/2021		
		Veille hivernale	Vigilance verte	Vigilance jaune
La Roche-sur-Yon	Association Vista, SIAO	55	58	60
Littoral et rétro-littoral	Association Vista, SIAO, l'Etape, la Croix rouge, les communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Jean de Monts	54	67	72
Les Herbiers	CCAS des Herbiers, Haltes-bénévoles, Emmaüs et SIAO	9	9	9
Fontenay-le-Comte	Association AREAMS, Emmaüs et des Haltes bénévoles	12	15	15
Total		130	149	156

Ce dispositif permet ainsi de couvrir l'ensemble du territoire départemental, avec le soutien actif de bénévoles d'associations caritatives.

Le plan grand froid vise à mettre à l'abri un maximum de personnes en détresse en même temps qu'il est l'occasion **d'enclencher un accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes précarisées**. L'Etat, en Vendée, déploie, à ce titre, **le plan « Logement d'abord »** en favorisant, notamment, la captation de places d'intermédiation locative, de maisons relais et en mobilisant le contingent préfectoral de logements sociaux pour les sortants de structures d'hébergement.

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, les services de secours, les collectivités territoriales et les associations sont fortement mobilisés au service des publics fragiles durant cette période. **Signaler toute personne en précarité à la rue, en appelant le 115, est un geste citoyen**. Si le besoin s'en fait ressentir, il convient de rester auprès de la personne jusqu'à sa prise en charge.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📍 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon